

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 20 novembre 2019 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 13 novembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, , Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Parick Vaineau, Bernard Nédellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
David Le Doussal a donné pouvoir à Michel Forget  
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Patrick Vaineau à donner pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40  
Stéphanie Mintant a donné pouvoir à Géraldine Guet à partir de 22h

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Bernard Nédellec

### **3. PROTOCOLE SUR LE PLAN D'ACTION DE LA VILLE DE QUIMPERLÉ AU TITRE DE L'ARTICLE 4 CANDIDATURES « DYNAMISME DES CENTRES-VILLES ET DES BOURGS RURAUX EN BRETAGNE » - CYCLE TRAVAUX**

#### Exposé :

Au terme d'un second appel à candidatures, lancé en novembre 2018, et dans la continuité des 60 projets soutenus en 2018, l'État, la Région, l'Établissement Public Foncier et la Banque des Territoires s'engagent à nouveau, à unir leurs moyens pour permettre aux bourgs ruraux et aux centres-villes de développer de nouveaux projets de dynamisation. 70 candidatures ont été retenues.

L'enjeu : accompagner les villes et bourgs qui réinventent leur centre pour retrouver une attractivité parfois perdue et s'adapter aux nouveaux modes de vie de leurs habitants.

Il est rappelé le projet global de la Ville de Quimperlé :

- **mettre en valeur le patrimoine bâti existant grâce au renforcement des équipements publics en centre-ville générateurs de lien social**, notamment grâce :
  - au regroupement des services sociaux sur le site de Kerjégu, avec la réhabilitation de l'ancienne clinique de l'Humeur, en vue d'y regrouper l'ensemble des services jeunesse et prévention de la Ville et de Quimperlé Communauté mais également d'y accueillir d'autres structures partenaires telles que la Mission Locale, le Point d'Accès au Droit, l'Association ACTIFE et différents opérateurs des champs de l'emploi, des prestations, de l'action sociale : CAF, CPAM, pôle Emploi, CARSAT et MSA.
  - à la construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse communautaire permettant la mise en œuvre d'un projet d'établissement tourné vers l'innovation pédagogique, les pratiques de création et de diffusion,
- **éliminer les friches urbaines en cœur de Ville en créant de la densité résidentielle et commerciale** par le développement d'opérations mixtes d'habitat et de commerce répondant à des enjeux de mixité sociale, d'habitat inclusif à destination des personnes vulnérables et de commerces à travers :
  - une opération de renouvellement urbain sur la Place Hervo développant une offre de 6 logements locatifs aidés et de 2 commerces en partenariat avec l'OPAC Quimper-Cornouaille,
  - la requalification du cœur d'îlot « Leuriou » prévoyant un projet d'habitat inclusif en cœur de ville de 24 logements et d'une salle associative élaboré avec le CCAS de Quimperlé, l'APAJH 29 et les PEP 29 sur la base d'un projet social coconstruit,
  - la rénovation des Halles tournée vers l'innovation d'un concept marchand à l'initiative de la population et des commerçants eux-mêmes.
- **améliorer les mobilités urbaines et le cadre de vie des habitants par la requalification et la mise en valeur des espaces publics en centralité** par :
  - la transformation de la rue de Pont-Aven en accompagnement d'une opération de reconversion de friche SNCF au cœur de l'îlot Saint-Yves destinée à l'habitat et au commerce,
  - l'aménagement urbain et paysager des entrées de zone 30 en hyper-centre,
  - la recomposition urbaine et paysagère du quartier Guéhenno qui accueillera le futur conservatoire de musique et de danse communautaire dans un secteur en perte d'attractivité,
  - l'aménagement des abords de la Maison des services aux publics et du Centre Départemental d'Action Sociale sur le site de Kerjégu,

- o la valorisation de la richesse des patrimoines bâtis et naturels quimperlés par la création d'un parcours artistique, une œuvre de « lumière », un chemin bleu imaginé par l'artiste plasticien Yann Kersalé

Le projet déposé pour la Ville au titre de cet appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 », en phase travaux, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de **1 300 000 €** répartie comme suit :

Libellé	Maîtrise d'ouvrage	Coût prévisionnel (HT)	Calendrier prévisionnel	Aide prévisionnelle
Opération 1 : Plan Local de Déplacement communal – Aménagement d'une zone 30 en hyper centre	Commune	62 500 €	Lancement : 01/04/2020 Livraison : 01/06/2020	<b>Etat : 50 000 €</b>
Opération 2 : Abords de la MSAP et centre départemental d'action sociale – Aménagement des espaces extérieurs	Commune	387 383 €	Lancement : 01/09/2019 Livraison : 01/08/2021	<b>Région : 130 000 €</b>
Opération 3 : Construction d'un conservatoire de Musique et de Danse – requalification des espaces publics	Commune	1 294 032,73 €	Lancement : 01/12/2019 Livraison : 01/08/2023	<b>Etat : 517 613 €</b> <b>Région : 181 943 €</b>
Opération 4 : Projet d'habitat inclusif – Résidence Leuriou	Office public départemental De l'habitat du Finistère	2 648 640,75 €	Lancement : 01/09/2020 Livraison : 01/08/2023	<b>Région : 225 819 €</b>
Opération 5 : Place Hervo – Opération de renouvellement urbain	OPAC de QUIMPER- CORNOUAILLE	1 206 203 €	Lancement : 01/11/2019 Livraison : 01/04/2022	<b>Région : 194 625 €</b>

Afin de concrétiser cet engagement, la Ville est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires ainsi que Quimperlé Communauté un protocole d'accord commun précisant les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

Il est proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès des partenaires de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 » en approuvant un protocole cadre.

#### Proposition :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 13 février 2019, se prononçant favorablement sur le dossier tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Vu la délibération de Quimperlé Communauté, en date du 28 février 2019, par laquelle la commune de Quimperlé par sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne #2 »,

Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoire et Quimperlé Communauté

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires et Quimperlé Communauté et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires, et en lien avec les maîtrises d'ouvrage, les subventions fléchées dans le protocole en déposant les dossiers de demande de subventions, au plus tard le 1er octobre 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable de la commission Politique de la Ville, Environnement en date du 12 novembre 2019

Avis favorable de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 13 novembre 2019

P.J. : projet de protocole

Décision :

**Le Conseil municipal approuve le protocole cadre et autorise Monsieur le Maire à le signer et à solliciter les subventions à la majorité (2 voix contre, 2 abstentions).**

Le Maire,  
Michaël QUERNEZ

